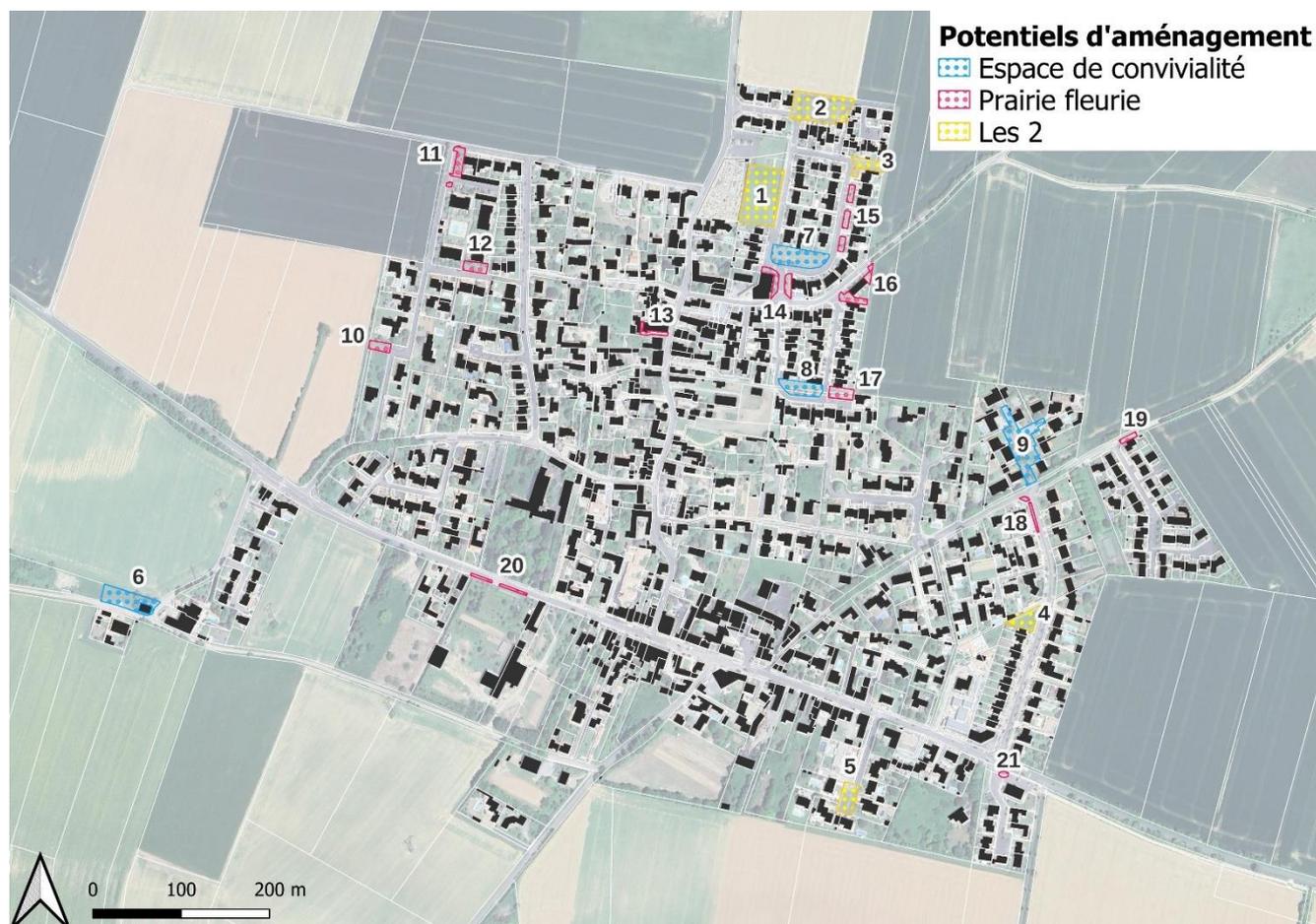


Le bourg de Clavette comprend de nombreux espaces libres publics devant être gérés par les services techniques, mais sans usage apparent.

Parmi ces derniers, la carte ci-dessous affiche de façon non exhaustive ceux où des aménagements pourraient être effectués pour améliorer la convivialité, ceux où pourraient être semées des prairies fleuries, ou ceux suffisamment vastes pour remplir ces deux objectifs.



Les pages suivantes s'attacheront à illustrer et détailler chacune de ces deux possibilités d'aménagement, et à lister les espaces concernés. Les suivants, suffisamment vastes, peuvent être le support de prairies fleuries et d'aménagement favorisant la convivialité, d'ouest en est, et du nord au sud :

1. La grande prairie côté pair de la rue de Lully
2. Le grand espace rue Mozart
3. L'espace dans l'angle côté impair au nord de la rue Rameau
4. Le triangle côté impair de la rue des Tilleuls
5. Le sud de l'impasse du Clos d'Aunis

Les potentiels d'espaces de convivialité

D'ouest en est, et du nord au sud :

6. Extrémité est du Chemin du Chapitre
7. Espace en contre-bas entre les rues Lully et Rameau
8. Espace en contre-bas au sud de la rue Charron Forgeron
9. Le Clos des Frênes

La **convivialité des espaces publics** est facilitée par :

- La présence d'éléments de mobiliers (**tables, bancs, équipements de jeux ou sportifs...**) à destination de tous les usagers,
- La préservation d'**espaces « sans voiture »** laissant plus de place aux rencontres, aux jeux, aux événements ponctuels, aux déplacements piétons et cyclistes,
- Une **présence végétale** facilitant l'attractivité des espaces publics concernés,
- L'**organisation ponctuelle d'évènements** festifs, culturels, sportifs,
- La présence de **commerces** ouverts sur la rue, de **marchés** de plein air.



Table de pique-nique



Marches pouvant faciliter l'accès à des espaces en contre-bas



Bancs accompagnant des espaces de circulations piétonnes et cyclables



Rondins de bois formant un amphithéâtre



Gradins en bois



Jeux pour enfants



Placette alliant végétalisation et espaces de repos de circulation douce

Le choix, voire la mise en œuvre de ces aménagements et événements pourront se faire **en collaboration avec les habitants** voisins. L'**usage du bois** sera recherché pour les éléments de mobilier, afin de garantir une ambiance de village, une identité rurale.

Les potentiels de prairies fleuries

D'ouest en est, et du nord au sud :

10. Espace dans l'angle de la rue des Palènes, côté pair
11. Espace au nord de la rue des Palènes, côté impair
12. Espace rue des Chaumes, au sud de la résidence
13. Espace adjacent à l'église Notre-Dame de l'Assomption, côté ouest et sud
14. Accotements de la voie entre les rues du Dognon et Lully
15. 3 espaces entre la voie et les maisons, côté impair de la rue Rameau
16. Abords côté nord-est et sud-ouest de la résidence à l'est du chemin du Dognon
17. Espace au nord du quereux des Lucioles
18. Accotements côté impair au nord de la rue des Tilleuls
19. Accotement au nord-est du chemin de la Cave
20. Accotements côté pair de la RD108, au sud du château de Clavette
21. Ilot près de la boulangerie à l'est du bourg



1. Choisir un **mélange de graines adaptées à l'exposition du site et à la nature du sol** (principalement **calcaire** à Clavette)
2. **Bien préparer le sol** : le rendre meuble et le niveler, le faucher et exporter les produits pour ne pas enrichir le sol, puis éliminer les gros cailloux et racines. Ne pas ajouter d'engrais !
3. **Semer en début d'automne si le mélange comprend des vivaces***, ou de **mi-avril à juin s'il n'y a que des annuelles**, en suivant les conseils précisés avec le mélange sur la densité de graines au m² (environ 7gr de graines par m²) et à l'**arrosage** nécessaire. **Tasser**.
4. **Deux fauches par an maximum, mi-mai et début octobre**. Pour cette dernière, attendre que les plantes soient montées en graines et que celles-ci soient tombées, assurant les prochaines floraisons.



Les prairies fleuries participent à la **gestion différenciée**, et permettent de **limiter les temps d'entretien**, tout en participant à **l'embellissement des espaces urbains**.